

Nouveau tarif des primes complémentaire pour les garanties de «Bonds» et les assurances de crédit de fabrication

Information

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



Calcul de la prime

Le calcul des primes pour les **garanties de «Bonds»** et les **assurances de crédit de fabrication** est désormais réglé par le tarif complémentaire, valide à compter du 1^{er} décembre 2011. Dorénavant, les primes de garantie ou d'assurance de la SERV découleront de la notation des performances («performance rating») de l'exportateur. Par conséquent, le risque de non-paiement de la SERV sera déterminant pour la commission de garantie et la marge débitées par l'institut financier, et non plus la solvabilité de l'exportateur.

Le «performance rating» de l'exportateur sera effectué par la SERV. Il compte cinq niveaux qui déterminent le taux de prime annuel:

P1	0.25% p.a.
P2	0.50% p.a.
P3	0.75% p.a.
P4	1.00% p.a.
P5	>1.00% p.a.

Échéances de la prime

La prime SERV pour la **garantie de «Bonds»** est exigible une fois que la commission de garantie a été débitée. Lors de l'établissement de la garantie de «Bonds», la SERV envoie à l'exportateur une facture pro-forma. Celle-ci indique le montant de la prime tel qu'estimé au moment de l'établissement de la garantie. L'exportateur donne alors ordre à l'institut garant de payer à SERV la prime définitive au moment du débit de la commission de garantie.

La prime pour l'**assurance SERV de crédit de fabrication** est exigible une fois que les intérêts ont été comptabilisés sur le compte de crédit. La SERV envoie à l'institut financier prêteur une facture pro-forma accompagnant la police d'assurance. Elle indique le montant de la prime estimé au moment d'établir cette police. Lors de la déclaration des intérêts du compte de crédit, l'institut financier transfère la prime rectifiée en fonction de l'utilisation et de la durée effectives du crédit.